

Le livret de famille

La mise à jour d'un livret de famille consiste à y inscrire des événements d'état civil tels que :

- naissance d'un enfant,
- décès de l'un des conjoints, d'un enfant,
- divorce ou séparation.

Le livret de famille peut aussi être mis à jour pour prendre en compte la rectification de l'un des actes d'état civil dont l'extrait a été inscrit. La mise à jour du livret de famille ne peut intervenir qu'après que l'événement d'état civil correspondant ait été enregistré par l'officier d'état civil compétent, soit par l'établissement d'un acte (naissance, décès) soit par l'apposition d'une mention (divorce ou séparation). Par exemple, une mention de divorce ne peut être inscrite sur le livret de famille qu'après avoir été apposée sur l'acte de mariage. Pour les événements d'état civil qui sont survenus à l'étranger, cette mise à jour peut être assurée par le Service central d'état civil ou par l'ambassade ou le consulat qui détient l'acte dans ses registres.

La demande de duplicata d'un livret de famille doit être sollicitée par l'un des époux auprès de la mairie du lieu de sa résidence ou, pour les personnes qui résident à l'étranger, auprès de l'ambassade ou du consulat de France territorialement compétent.

La demande doit impérativement être accompagnée :

- soit d'une déclaration de vol visée par les autorités de police
- soit d'une déclaration de perte
- soit d'une copie du jugement de divorce ou de séparation.

La mairie, l'ambassade ou le consulat se chargeront de transmettre la demande au service d'état civil détenteur de l'acte de mariage, et de coordonner l'inscription dans le livret de l'ensemble des extraits d'actes devant y figurer (notamment les actes de naissance des enfants), par les services d'état civil dépositaires des actes correspondants.

Le duplicata du livret de famille est ensuite retourné à la mairie de résidence (à l'ambassade ou au consulat de France si vous résidez à l'étranger) pour remise au conjoint qui l'a demandé.

Des imprimés sont à disposition des intéressés :

Mairie de Giberville – esplanade Raymond Collet -14730 GIBERVILLE

vous pouvez également [télécharger le formulaire de demande](#).

Il vous suffit ensuite de [l'imprimer](#), le [compléter](#), et le [signer](#) puis le [retourner à](#) :

Mairie de GIBERVILLE

Esplanade Raymond Collet

14730 GIBERVILLE